



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 mars 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 03 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 24 février 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard RICHARD, Maire.

Présents :

Gérard RICHARD	Philippe BOURIN	Evelyne CHEVALLIER	Alain CHAUVIN
Jacqueline MANCEAU	Xavier BONIFAIT	Thierry METIVIER	David GASIOR
Joël CHALUMEAU	Gaëlle VEILLE		

Absents excusés :

Pascale Durfort procuration Jacqueline Manceau
Mickaël Fournier procuration Alain Chauvin
Cécile Hoffmann

10 membres du conseil présents / 12 membres du conseil votants
QUORUM ATTEINT

A été élue Secrétaire de séance : Philippe Bourin

ORDRE DU JOUR :

1. Mise à l'approbation du PV de la séance janvier 2025
2. Demande subvention voyage scolaire
3. Modification des horaires agents techniques
4. Véolia – fin de contrat
5. Achat matériel investissement
6. Informations 6 place de la mairie et bâtiment APC
7. Bâtiment Mairie
 - changement ordinateur secrétariat
 - Achat meubles accueil
8. Logement locatif Fronteau – changement des huisseries
9. Questions diverses

Monsieur le maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 23 janvier 2025 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte

Vote : Pour : 12 Contre : 00

Abstention : 00

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Délibération n°2024-11

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention pour le voyage scolaire du 28 avril au 02 mai 2025 à

Le montant total s'élève à 10 174 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 1500 € en tant que subvention voyage scolaire

Jacqueline Manceau donne le compte rendu du dernier conseil d'école

- La fête de l'école aura lieu le 22 juin 2025
- Du 02 au 10 juin 2025, la benne à papier sera mise en place comme les années précédentes.
- Les séances de piscine auront lieu du 10 mars au 02 juin 2025 au centre aquatique Plouf ; le cout du transport s'élève à 972 €.
- La mise en protection du muret est toujours d'actualité.

Vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

SERVICES TECHNIQUES : CHANGEMENT DES HORAIRES DE TRAVAIL

Délibération n°2024-12

Après avis du CST en date du 25 janvier 2025,

Après consultation des agents du service technique,

Monsieur le Maire propose d'aménager l'organisation du temps de travail et de modifier la répartition du temps de travail des agents du service technique.

Cette modification répond à l'intérêt du service notamment :

- Amélioration de la qualité du service rendu
- Meilleure prise en considération du rythme de l'activité du service
- Assurer la continuité du service

Modification du cycle de travail à savoir :

Lundi au jeudi : 8h à 12h 13h30 à 17h15 pas de changement

Un vendredi sur deux : 8h à 12h 13h15 à 17h15 roulement entre les deux agents techniques

La durée hebdomadaire reste à 35h soit 1607 heures par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces modifications des horaires de travail à compter du 01 avril 2025.

Vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

SERVICE ASSAINISSEMENT – CONTRAT VEOLIA

Monsieur le Maire informe que le contrat Véolia pour le service assainissement s'est terminé au 31 décembre 2024.

Suite au report du transfert de compétence à la communauté de communes Loir Lucé Bercé, un contrat prestation de service est signé avec la société Véolia pour une année renouvelable.

pour l'année 2025, un poste de relevage sera changé pour un montant total de 22 000 € dont 9 000 € du par la collectivité, à prévoir en investissement.

ACHAT MATERIEL SERVICE TECHNIQUE

Délibération n°2024-13

Monsieur le Maire présente les devis pour l'achat de nouveaux matériels pour le service technique

A savoir :

- Aspiro souffleur Stihl SH 86 CE au prix de 512 €
- Tronconneuse thermique Stihl MS 194 T au prix de 449 €

Ces dépenses seront imputées en section d'investissement au compte 215738 autre matériel et outillage de voirie – Budget primitif 2025.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'acquisition des dits matériels pour un montant total de 961.10 € et dit que ces dépenses seront imputées au c/215738 .

Vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

MAISON 6 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Madina Batislava pour le projet d'acquisition ou de location du dit bâtiment. Elle propose de mettre en place un bail emphytéotique. C'est-à-dire un bail immobilier ou [contrat de location](#) dont la durée est extrêmement longue. En général, le bail emphytéotique se conclut souvent pour une durée de 99 ans. Monsieur le Maire souligne qu'il est impossible de prendre des engagements aussi long pour une collectivité.

Il propose de maintenir la décision d'une vente et de rencontrer l'étude notariale.

Pour l'Agence postale Communale, le dossier est toujours en cours ; une rencontre avec Charlyne aura lieu courant du mois.

ACHAT POSTE INFORMATIQUE – COMPTABLE

Délibération 2025-14

Monsieur le maire donne lecture du devis de la société Astiweb pour le changement poste informatique – comptable à savoir :

- Poste informatique Dell optiplex 7020 au prix de 1038.01 €
- Prévoir en supplément une imprimante scanner
- Cette dépense sera imputée en investissement au compte 21838 – BP 2025

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat du poste informatique pour un prix de 1038.01 € .

Vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

ACHAT MOBILIERS ACCUEIL MAIRIE

Délibération 2025-015

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la société AEB pour changement mobilier accueil mairie

Le montant s'élève à 7 330.69 €

Prestation : Livraison, montage, mise en place et évacuation des déchets avec l'aide d'un agent technique.

Evelyne Chevallier précise qu'il a été reçu un autre devis de la société Profil Industrie d'un montant de 5646.18 € ; en comparaison avec les mêmes éléments, la société AEB est la moins disante avec une prestation plus complète.

Tous les meubles actuellement en place seront remis dans le nouveau bâtiment.

Le Conseil municipal accepte sur le principe l'achat des meubles pour l'accueil secrétariat .

Vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

LOGEMENT LOCATIF 15 AVENUE DU MANS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer toutes les huisseries du logement locatif 15 avenue du Mans . Ces travaux seront faits courant 2025. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine séance avec présentation des devis comparatifs

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Evelyne Chevalier informe que le prix des travaux de la rue sainte Geneviève est plus basse ; elle propose de revoir l'enrobé de la cour de la mairie.

- Cimetière : jardin du souvenir terminé fin de semaine
- Camping : plafond refait par les agents
- Mise en place Laverie automatique en cours

Fin de séance à 21h25